

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal

Du 26 février 2015

Présents : Christian VERGNES, Maire, Anne-Laure ALBAGNAC, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Eric CARRARA, Dominique CAVAROC, Michel COUFFIGNAL, Alain CROZES, Stéphanie CROZES, Cédric ENJALBERT, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Hélène GERAUD, Suzanne GINISTY, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, David MAZARS, Catherine MOYSSET.

Absents excusés : Bernadette CHAMBRETTI (pouvoir à Michel COUFFIGNAL), Eric LAGARDE, Marie-Laure FUGIT.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- 1) Election d'un nouvel adjoint,
- 2) Adoption du projet des statuts de la Communauté de Communes Vaur Céor Lagast (CCVCL),
- 3) Adhésion au groupement de commande d'achat d'électricité organisé par le SIEDA,
- 4) Ouvertures de programmes avant le vote du budget,
- 5) Définition du forfait alloué à l'école Marie-Emilie,
- 6) Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs de la commune et de l'assainissement,
- 7) Reliquaire église de Calmont : demandes de subventions,
- 8) Aménagement de la Route Départementale (RD) 603 : vente des arbres,
- 9) Demandes de subventions diverses,
- 10) Choix de l'architecte qui va procéder à l'étude d'agrandissement de la médiathèque
- 11) Questions diverses.

1) Election d'un nouvel adjoint

M. le Maire rappelle la démission d'Hélène GERAUD de son poste de 5^{ème} adjoint en janvier dernier, démission qui a été acceptée par M. le Préfet.

M. le Maire propose l'élection d'un nouvel adjoint. A l'unanimité, Michel COUFFIGNAL est élu au poste de 5^{ème} adjoint.

Il est précisé que les indemnités votées en 2014 sont inchangées, Michel COUFFIGNAL continuant de percevoir le montant de l'indemnité qu'il avait pour son rôle de conseiller délégué.

2) Modification des statuts de la communauté de communes

M. le Maire indique aux élus que le conseil communautaire a entériné le 4 février dernier la modification de ses statuts ; il s'agit plus précisément de donner à la communauté de communes d'une part la compétence « numérique » qui lui permettra d'exploiter sur son territoire des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et d'autre part la compétence en matière petite enfance et jeunesse.

M. le Maire donne lecture de la délibération de la communauté de communes et du projet de modification des statuts de cette dernière.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la modification des statuts de la communauté de communes tels que définis ci-dessus.

Concernant la 2^{ème} compétence, une précision est apportée : un centre de loisirs pourraient démarrer sur Cassagnes-Salmiech au 1^{er} janvier 2016 car ces deux communes sont organisés pour l'été prochain ; côté Calmont – Ste-Juliette, le démarrage d'une telle structure pourrait débuter cet été sur le site de l'école de Magrin.

3) Adhésion de la commune au groupement d'achat organisé par le SIEDA pour toutes les puissances de compteurs supérieures à 36 Kva

La Commune possède deux sites pour lesquels la puissance des compteurs est supérieure à 36 kVa : les salles des fêtes de Ceignac et Magrin. Le SIEDA propose d'adhérer à un groupement de commandes afin d'obtenir des tarifs intéressants.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

4) Ouverture de programmes avant le vote du budget primitif.

Ce dernier sera voté le 9 avril à 18 h 30 pour le CCAS et 19 h pour la Commune.

M. le Maire propose d'ouvrir des programmes avant l'adoption de ce dernier :

- Salle des fêtes de Magrin, installation d'un WC enfant : 1 900 euros.
- Batterie défibrillateur : 951.17 euros. (le défibrillateur de Calmont a été enlevé en vue d'être réparé et sera remis au plus tôt).
- Remplacement lampes d'éclairage public à Albespeyres et Prévinières pour 2 175 euros.
- Achat de deux frigos et d'un micro-onde pour les paniers repas : 470 euros.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces opérations budgétaires.

5) Définition du forfait alloué à l'école Marie-Emilie

L'école Marie Emilie est une école sous contrat ; le principe, acté par la loi DEBRE de 1959, alloue un forfait basé sur les dépenses de fonctionnement de l'école publique.

Michel COUFFIGNAL distribue un tableau récapitulatif le calcul de ce forfait qui s'élève à 914.50 euros pour un élève maternelle et 351.13 euros pour un élève primaire.

Ces montants sont entérinés, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

6) Approbation des comptes administratifs

Marc ANDRIEU effectue la présentation de ces documents budgétaires qui se résume de la façon suivante :

Commune

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 tel que présenté ci-dessous, le Conseil Municipal l'approuve ainsi que le compte de gestion.

	Résultat du Compte Administratif 2013	Virement à la section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2014	Restes à réaliser 2014	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	-209 790.92 €		-38 896.25 €	Dépenses 13 674.99 €	-13 674.99 €	-262 362.16 €
Fonctionnement	236 157.87 €	236 157.87 €	300 637.89 €	Recettes 0.00 €		300 637.89 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31 décembre 2014	300 637.89 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au budget principal (c/1068)	262 362.16 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	38 275.73 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)	0.00 €
Total affecté au c/ 1068	262 362.16 €
Déficit global cumulé au 31 décembre 2014	
Déficit d'investissement à reporter (ligne 001)	-248 687.17 €
Déficit de fonctionnement à reporter (ligne 002)	0.00 €

Assainissement

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 tel que présenté ci-dessous, le Conseil Municipal l'approuve ainsi que le compte de gestion.

	Résultat du Compte Administratif 2013	Virement à la section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2014	Restes à réaliser 2014	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	55 613.11 €		-21 546.75 €	Dépenses 0.00 €	0.00 €	34 066.36 €
Fonctionnement	30 854.26 €	0.00 €	53 776.98 €	Recettes 0.00 €		84 631.24 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent global cumulé au 31 décembre 2014	84 631.24 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au budget principal (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	84 631.24 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)	34 066.36 €
Total affecté au c/ 1068	0.00 €
Déficit global cumulé au 31 décembre 2014	
Déficit d'investissement à reporter (ligne 001)	0.00 €
Déficit de fonctionnement à reporter (ligne 002)	0.00 €

Lotissement les Chênes

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 tel que présenté ci-dessous, le Conseil Municipal l'approuve ainsi que le compte de gestion.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédants	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédants	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédants
Résultats reportés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	85 814.38 €	0.00 €	85 814.38 €
Opérations de l'exercice	0.00 €	0.00 €	85 814.38 €	0.38 €	85 814.38 €	0.38 €
Totaux	0.00 €	0.00 €	85 814.38 €	85 814.76 €	85 814.38 €	85 814.76 €
Résultats de clôture	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.38 €	0.0 €	0.38 €

Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Totaux cumulés	0.00 €	0.00 €	85 814.38 €	85 814.76 €	85 814.38 €	85 814.76 €
Résultats définitifs	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.38 €	0.00 €	0.38 €

Il n'y a pas d'affectation de résultat car il n'y aura pas de budget en 2015, ce lotissement étant terminé.

Lotissement les Terrasses du Viaur

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 tel que présenté ci-dessous, le Conseil Municipal l'approuve ainsi que le compte de gestion.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédants	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédants	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédants
Résultats reportés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	36 775.23 €	0.00 €	36 775.23 €
Opérations de l'exercice	0.00 €	0.00 €	36 775.23 €	0.00 €	36 775.23 €	0.00 €
Totaux	0.00 €	0.00 €	36 775.23 €	36 775.23 €	36 775.23 €	36 775.23 €
Résultats de clôture	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Totaux cumulés	0.00 €	0.00 €	36 775.23 €	36 775.23 €	36 775.23 €	36 775.23 €
Résultats définitifs	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Il n'y a pas d'affectation de résultat car il n'y aura pas de budget en 2015, ce lotissement étant terminé.

7) Demande de subvention reliquaire église de Calmont

M. FAU, conservateur départemental des antiquités et objets d'art de l'Aveyron, nous propose de nettoyer et restaurer le reliquaire conservé à l'église de Calmont ; un

devis de 660 euros émanant de l'entreprise MATERIA VIVA nous est proposé par M. FAU. Des demandes de subventions peuvent être déposées auprès du Département et de la DRAC.

Le Conseil Municipal valide ce projet de restauration, le devis s'y référant et mandate M. le Maire pour déposer les demandes de subventions auprès du Département et de la DRAC.

8) Aménagement RD 603 : vente des arbres

Avant que le chantier ne commence, il est proposé de faire abattre les 7 arbres situés en bordure de la RD 603 et de les vendre.

Un devis d'abattage d'un montant de 1 020 euros TTC (broyage des déchets compris) a été retenu auprès de M. LACAZE de Cassagnes-Bégonhès. Les arbres seront coupés en 2 mètres et cubés. Le Conseil Municipal fixe le prix de vente à 30 euros le stère.

Une liste de personnes intéressées par ces arbres a été ouverte ; les 7 premiers inscrits seront contactés après qu'un tirage au sort est attribué chaque arbre à une personne.

Il est décidé que la recette soit versée dans les caisses du CCAS.

9) Demande de subventions diverses

- Dans le cadre de la tombola organisée par les jeunes du CME, un bénéfice de 116 euros seulement a été réalisé ; ce dernier devait être partagé entre le CME et l'association « au pays des Loupiots ». Les jeunes élus demandent une participation au Conseil Municipal afin que la subvention reversée à l'association soit plus importante. Le Conseil Municipal décide d'attribuer 230 euros au CME et 230 euros à l'association (116 euros + 345 euros correspondant à la moitié des achats des lots de la tombola).

- Demande de Théo COLOMB et Julien GOMBERT de bénéficier de la gratuité de la salle des fêtes de Magrin le 18 avril prochain pour l'organisation d'une soirée avec repas afin de récolter des fonds pour participer au rallye « 4 L TROPHY » : le Conseil Municipal répond positivement.

10) Choix de l'architecte pour les travaux d'extension de la médiathèque

2 cabinets d'architectes ont répondu à la consultation lancée en vue de l'agrandissement de la médiathèque : il s'agit de l'atelier COCO architectures avec un taux de rémunération de 12.50, un délai d'exécution de 14 semaines et l'atelier TRIADE, taux de rémunération de 8.50 %, délai d'exécution de 8 semaines.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'atelier TRIADE.

11) Questions diverses

→ Le Conseil d'école aura lieu lundi 2 mars à 18 h 30 à l'école de Magrin.

→ La commission communale des impôts directs se réunira le 24 mars à 14 h en Mairie.

→ Le prochain conseil municipal est prévu le 26/3 à 20 h 30 ; le projet de budget sera présenté et les taux des 3 taxes seront votés.

La prochaine réunion d'adjoints est prévue le 18 mars à 9 h en Mairie (M COUFFIGNAL sera absent).

Voici les dates des commissions en vue de la préparation du budget : commission bâtiments communaux et vie associative le mardi 3 mars à 20 h 30 en mairie ; commission finances le 16 mars à 20 h 30 en Mairie ; voirie : David MAZARS rencontre prochainement Mathieu LACAZE sur le terrain pour lister les besoins ; demain.

→ Le tableau de planification de tenue des urnes pour les élections départementales des 22 et 29 mars est mis au point et sera transmis par mail aux élus.

→ L'Académie Musicale du Rouergue nous sollicite pour le prêt de l'église de Calmont afin d'organiser un concert de musique baroque le 28 août prochain. Un accord de principe est donné ; voir s'il reste des crédits sur l'enveloppe attribuée par la Communauté de Communes pour le volet culture afin d'octroyer une subvention à ce groupe (400 euros ?).

→ Albinet

Le document d'arpentage est envoyé à la signature de la famille AL RIFAI pour la parcelle du puits.

M. POUGET étant favorable à l'acquisition de la partie « jardinière », un géomètre va être mandaté pour son bornage.

Mme POUGET souhaiterait récupérer un triangle de terrain devant son garage : on attend sa demande par écrit.

Démolition du garage/abri de M. POUGET : la DDT va venir sur place pour réaliser un procès-verbal en mars.

→ Distribution de la dernière lettre municipale : la liste des personnes qui ne l'ont pas eu s'allonge alors que certains habitants de la commune de Luc-la-Primaube l'ont reçu !!

Il est décidé de confier la distribution de la prochaine lettre à Alain CROZES et Michel COUFFIGNAL pour évaluer le temps afin d'envisager une autre solution de distribution.

→ M. BARTHELEMY est à la recherche d'un local pour la création d'une activité d'ambulance spécialisée dans le transport bariatrique (transport de personne en surpoids).

→ Achat de tables pour la salle des fêtes de Ceignac : il est finalement décidé de rester sur le modèle déjà commandé pour les autres salles des fêtes (largeur 76 cm). Alain CROZES s'occupe de cette commande (40 tables et 2 chariots).

→ Projet d'aménagement du parking en dessous de l'école de Magrin.

L'esquisse réalisée par le géomètre BOIS est projetée. Les élus préconisent la création d'un chemin piétonnier reliant le parking à l'école.

→ GRDF a pour projet la pose de 1 ou 2 concentrateurs (appareil pour relever les compteurs) ; ce sont des boîtiers à positionner dans un bâtiment public en partie haute.

La question qui se pose au vu du coût de ce matériel est la responsabilité de la commune en cas d'accident ; des renseignements seront pris auprès de Groupama : si l'ambiguïté est levée, il est décidé de donner le feu vert à GrDF pour lancer les études de faisabilité.

→ Projet de réseau de chaleur à Ceignac : l'ADEME pourrait apporter son concours à hauteur de 70 % ; il convient d'attendre la mise en place du PETR pour pouvoir prétendre à des aides pour le volet juridique.

→ La maison de convalescence a déposé son permis de construire pour le projet du bâtiment qui accueillera « la rééducation cardiaque » pour une surface d'environ 2500 m² avec 950 m² de démolition.

→ Cantine municipale : les conventions pour les modalités de fonctionnement des paniers repas ont été signées avec les familles concernées.

→ Patrimoine : l'association du patrimoine a rencontré M. FAU avec lequel a été fait un tour d'horizon de tout le patrimoine classé de la Commune : on attend un rapport de sa part.

→ Aménagement RD 603 : les marchés ont été attribués à Eurovia pour la voirie et à SOTRAMECA pour les terrassements.

Une réunion avec les riverains et les entreprises sera organisée avant le début des travaux.

Le chemin piétonnier de ce projet a été estimé à 23 000 euros et sera à la charge de la Commune (prévoir également la réfection des clôtures du stade).

→ Chantier 2 x 2 voies RN 88 : les travaux vont débuter en avril par les terrassements.

→ Un bureau d'étude est en train d'effectuer un diagnostic et une étude de faisabilité pour le territoire « Grand Ségala ».

→ Suite au vandalisme de l'arbre des élus, un nouvel arbre sera planté.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 0 h